



Le président provisoire de la République d'Haïti et la catastrophe laissée par le cyclone Mathieu : Élections ou démission

Par [Joël Léon](#)

Mondialisation.ca, 10 octobre 2016

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Analyses: [HAÏTI](#)

« *Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* » (Lincoln)

Daly Valet, puissant conseiller du président de la république, Jocelerme Privert, a écrit lors de sa visite dans sa ville natale, Moron, du département de la grande anse, ce qui suit : « Vil la kraze 100 pou 100. Donk li dwe rekonstwi a 100 pou 100. Sinon se lave men siye atè » (La ville est détruite à 100%. Donc, elle doit être reconstruite à 100%. Sinon, ce n'est rien faire).

« La cite des poètes », complètement détruite, quelle tristesse !

L'aide humanitaire est essentielle en ce temps difficile pour éviter une hécatombe terrifiante dans les zones sévèrement touchées par le séisme. J'encourage tout le monde à apporter sa contribution concrète dans ce combat pour la dignité humaine, en particulier l'exécutif provisoire à prendre ses responsabilités par devant l'histoire.

A partir de ce constat désolant du conseiller présidentiel, les élections s'imposent comme la seule voie crédible pour initier la réhabilitation des villes dévastées et la réinsertion des sinistrés dans un cadre d'humain. La raison est simple : la présidence provisoire, de par sa nature, est appelée à préparer la route conduisant à la légitimité constitutionnelle. C'est-à-dire, des élections et l'installation d'un nouveau président au palais national le 7 février 2017.

Seul un gouvernement jouissant de la plénitude de la souveraineté populaire peut s'attaquer à une dévastation de cette magnitude handicapant 4 des 10 départements géographiques du pays. D'abord la légitimité. « La légitimité repose sur une autorité qui est fondée sur des bases juridiques ou sur des bases éthiques ou morales ». Le président provisoire ne jouit pas de ces postulats. Même les partenaires internationaux d'Haïti seront plus confortables de conclure affaires avec une présidence légitime.



Donc, pour pouvoir attaquer au drame humain et matériel laissé par le cyclone Mathieu, il nous faut une autorité légitime et légale sanctionnée par les votes du peuple. Deux atouts indispensables dont ne jouit l'actuel régime qui, on le sait est un gouvernement de facto. Ceux qui par mercantilisme, s'efforcent de justifier la prolongation du provisoire dans le pays, à travers Privert ou un membre de la cour de cassation pour 2 ans supplémentaire, veulent nous induire en erreur. Ils adoptent cette position par opportunisme politique. Ils avaient déjà ce soupçon persistant que le verdict des urnes leur sera défavorable, surtout avec la montée en puissance de Moïse Jean Charles durant ses deux semaines de campagne. Donc, le report sine die des élections reste leur seul recours.

Il faut ajouter aussi qu'historiquement, le provisoire n'a pas toujours été clément envers Haïti, à l'exception du cas de Mme Ertha Pascal Trouillot, qui avait donné lieu à l'avènement d'Aristide au pouvoir en 1991. Perdurer dans le provisoire, « cette transition qui n'en finit pas », est une aventure que nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'essayer.

Jocelerme Privert a deux choix : organiser les élections, conformément aux lois de la république, qui donneront lieu à la prestation d'un président légitime au palais national, le 7 février 2017, ou sa démission.

Joël Léon

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © Joël Léon, Mondialisation.ca, 2016

Articles Par : Joël Léon

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif.

Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca